



64200

Séance publique du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le huit avril à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 avril 2015 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes et MM. Gallot, Gallot, Davril, Yaouanc, Bonzon, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Recart, David, Dallet, Delette, Etchegaray, Sorhaits, Vigier et Gony.

Excusé(s) : M. Baudry, . Lahorgue (procuration à M. Baudry), et Mme Etcheverry (procuration à Mme Gay)

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 16

N° 3 – 4 : Objet : Compte Administratif 2014 du budget annexe du Cimetière.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2015 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2014	Titres émis en 2014	Reprise des antérieurs	Résultat 2014
Fonctionnement	48.036,95	14.083,35	1.175,31	-32.778,29
Investissement	0,00	48.036,95	2.656,76	50.693,71
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total du budget	48.036,95	62.120,30	3.832,07	17.915,42

Le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'exploitation de	- 32.778,29 €
- un excédent de financement de	50.693,71 €
- un résultat brut de clôture de	17.915,42 €
- des restes à réaliser à hauteur de :	0.00 €
- un résultat net de clôture de	17.915,42 €

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Approuvé le 14/5/2015



APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe du Cimetière dressé par Monsieur le Maire.

Vote : 16

Pour : 17 (dont 1 procuration)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

P. Baudry